



14ème législature

Question N° : 1234	De M. François Vannson (Union pour un Mouvement Populaire - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > soins palliatifs	Analyse > fin de vie. accompagnement à domicile. parents. droits sociaux.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 18/12/2012 Date de renouvellement : 02/04/2013 Date de renouvellement : 09/07/2013 Date de renouvellement : 29/10/2013 Date de renouvellement : 04/03/2014 Date de renouvellement : 10/06/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'évolution de la politique familiale envers les personnes qui ont décidé de se consacrer entièrement à l'accompagnement d'un parent dépendant. Ce choix des plus honorables les prive de la possibilité de bénéficier de la protection sociale que leur assurerait un salaire et également de constituer une pension de retraite après leur mission accomplie. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui ont été prises et qui sont envisagées au regard des engagements pris par le Gouvernement.